



Parc national  
de la **Guadeloupe**

## **Appel à projets pour la mise en œuvre d'un PROJET D'ÉCHANGE ENTRE AIRES ÉDUCATIVES**

### **PRÉSENTATION**

Créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe (PNG) est un établissement public en charge de la protection de la nature. C'est un outil mis à la disposition de notre territoire et de ses habitants pour atteindre l'objectif de rapprocher la population guadeloupéenne de ses patrimoines naturel, culturel et paysager.

Pour répondre à sa mission de connaître et protéger les espaces naturels qui lui sont confiés, le Parc national de la Guadeloupe a mis en place une politique définie en matière de soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable par la mise en œuvre d'actions concourant à la réalisation des objectifs poursuivis par l'établissement.

Dans cette mission, le Parc national a pour rôle d'accompagner, de renforcer et faciliter le déploiement du dispositif d'aire éducative.

**Depuis 2024 le projet d'échange entre aires éducatives a bénéficié à une vingtaine d'établissements scolaires du collège et primaire et plus de 750 élèves** permettant d'offrir à ces établissements labellisés aires éducatives, une opportunité de confronter leur expérience.

Une attention particulière sera portée aux projets valorisant les missions du Parc national et diffusant des messages de préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager.

**Pour cette année scolaire 2026-2027, le Parc national lance un nouvel appel à candidature, à l'attention des aires éducatives de l'académie Guadeloupe inscrites en tant que telles sur SAGAE qui souhaitent organiser des échanges.**

### **MODALITÉS DE L'APPEL A PROJETS 2026**

Les porteurs devront proposer des projets selon les objectifs suivants :

- **Développer la connaissance des espèces et des milieux d'une autre aire éducative.** le rôle des espèces (insectes; mammifères marins...) ; la fonction des habitats (mangroves, forêts humides, forêts sèches, etc.), etc ;
- **Partager les méthodologies, supports, outils ou solutions apportées aux problématiques spécifiques de chaque aire éducative** (charte, règlement, outils de gestion, outils d'information et de sensibilisation, expérimentation, protocole....)
- **Savoir restituer, présenter les travaux conduits en classe.**

## A/ Cahier des charges

### Une approche intégrée des enjeux écologiques et de la continuité écologique

Le Parc national de la Guadeloupe inscrit son action dans une dynamique visant à accompagner les évolutions nécessaires face aux enjeux de préservation de la biodiversité, de changement climatique et de résilience des territoires.

Dans cette perspective, les projets d'échanges entre aires éducatives devront contribuer progressivement à développer chez les élèves une **culture des interdépendances entre les êtres vivants, les écosystèmes et les activités humaines**. Cette approche s'inscrit notamment dans les principes de l'**économie symbiotique et régénérative**, qui invitent à penser les activités humaines en interaction avec le fonctionnement des écosystèmes et à rechercher des relations bénéfiques entre les acteurs, les ressources et le vivant.

Les attendus de cet appel à projets sont les suivants :

- Le projet doit contribuer à aider les élèves et les enseignants à appréhender la **démarche d'un plan de gestion d'un espace naturel**, particulièrement les AE débutantes, en perte de vitesse ou à l'arrêt.
- La démarche pédagogique employée pour la mise en œuvre du projet doit permettre de travailler le projet en transversalité autour du **socle de compétences et les connaissances dans différentes matières**.
- Le projet doit permettre aux élèves de replacer leur aire éducative dans le **fonctionnement global des écosystèmes et dans la continuité écologique du territoire**. Ils devront notamment identifier les interdépendances entre les espèces, les milieux, exemple lien terre - mer et les activités humaines, ainsi que les services écosystémiques associés. Une production finale commune aux deux établissements, constituant un livrable obligatoire, devra traduire et valoriser ces apprentissages.
- Le projet doit permettre aux élèves d'appréhender la notion de **réseau d'aire éducative, de travail collaboratif** (sentiment d'appartenance à un réseau, d'actions communes impactantes).
- Le projet doit favoriser la rencontre **de nouveaux acteurs** (associatifs, établissement public..) versés dans l'environnement sur le territoire. Il est facilitateur pour le partage de réseau, de méthodes, de moyens permettant d'animer une aire éducative.
- Les rencontres peuvent être basées sur des **activités pratiques d'observation active ou de manipulation préparées par les élèves**. Une attention particulière sera accordée aux démarches pédagogiques innovantes.
- Le projet intègre la **création d'outils de compréhension, de vulgarisation et de connaissances** des espaces naturels gérés.
- Les rencontres sur les AE doivent contribuer à **préserver le milieu, tout en minimisant les impacts environnementaux**.

## Informations complémentaires sur la notion de continuité écologique

Une attention particulière sera ainsi portée à la capacité des élèves à :

- Identifier les **services écosystémiques** rendus par les milieux naturels étudiés et comprendre leur importance pour les sociétés humaines ;
- Comprendre les **interdépendances** entre les espèces, les milieux naturels et les activités humaines ;
- Situer leur aire éducative dans son **environnement proche et dans la continuité écologique du territoire** ;
- Identifier les liens fonctionnels entre leur aire éducative et d'autres espaces naturels : corridors écologiques, cours d'eau, littoral, mangroves, forêts, milieux marins, etc. ;
- Comprendre que la préservation d'une aire éducative participe à une démarche plus globale de **préservation des continuités écologiques et de résilience du territoire** ;
- Appréhender progressivement les principes d'une relation plus équilibrée entre les activités humaines et les écosystèmes.

L'échange entre deux aires éducatives devra ainsi dépasser la seule découverte respective des sites pour permettre aux élèves de **mettre en relation leurs espaces, leurs problématiques et leurs enjeux**, et de comprendre leur inscription dans un système écologique plus large.

## B / Conditions de mise en œuvre

### Critères obligatoires

- **La réciprocité de l'échange** : l'établissement porteur du projet doit recevoir l'établissement partenaire de son choix sur son aire éducative ; puis l'établissement porteur doit s'y rendre sous les mêmes critères.
- **L'engagement des associations référentes** : les associations référentes respectives accompagnent à la construction de l'échange. Elles sont également présentes lors des rencontres organisées sur les aires éducatives des établissements scolaires qu'elles accompagnent.
- **L'implication des élèves** : Le projet doit être porté par les élèves et la classe. L'association référente intervient en appui et en accompagnement technique de la démarche pédagogique.
- **L'inscription dans la continuité écologique** : le projet doit permettre aux élèves de situer leur aire éducative dans son environnement et de comprendre ses liens avec les autres espaces naturels du territoire, ainsi que les interdépendances entre les espèces, les milieux et les activités humaines.
- **Une production finale commune** : Les deux établissements doivent réaliser conjointement un support de valorisation permettant de représenter les deux aires éducatives dans leur contexte de continuité écologique et de mettre en évidence les principales interdépendances et les services écosystémiques associés. Ce livrable constitue un **élément obligatoire du projet** et devra être présenté dans le bilan de l'action.

### Informations complémentaires sur la production finale

Le projet devra obligatoirement aboutir à une **production finale commune**, réalisée par les élèves des deux établissements partenaires, permettant de représenter et d'expliquer la place des deux aires éducatives dans la **continuité écologique du territoire**.

Cette production devra notamment faire apparaître :

- les caractéristiques et spécificités des deux aires éducatives ;
- les milieux, espèces et habitats qui y sont présents ;
- les liens et interdépendances écologiques entre les différents milieux ;
- les services écosystémiques associés aux espaces étudiés ;
- les connexions entre les deux aires éducatives et, plus largement, leur inscription dans une continuité écologique territoriale ;
- les enjeux de préservation et les actions pouvant contribuer au maintien ou à la restauration de ces continuités.

**Le format de cette production est libre afin de favoriser la créativité et l'expression des élèves** : production artistique, carte ou schéma, maquette, exposition, vidéo, podcast, outil numérique, jeu pédagogique, etc.

Cette production devra être conçue comme un **support de compréhension et de valorisation**, permettant de transmettre à d'autres publics les connaissances acquises par les élèves et de sensibiliser aux enjeux de continuité écologique, d'interdépendance et de préservation des patrimoines.

### Durée

Le projet doit être réalisé durant l'année scolaire 2026-2027 et achevé **au plus tard le 18 juin 2027**.

### Éligibilité des porteurs de projets.

Les établissements scolaires de tous niveaux inscrits sur SAGAE en tant qu'aires éducatives (ATE/AME) présents sur l'ensemble du territoire académique. Le projet concerne un **effectif maximum de quatre classes** à raison de deux classes par établissement.

### Dépenses éligibles

L'accompagnement financier concerne l'ensemble des frais engendrés par la mise en œuvre du projet : les temps d'échanges de deux établissements scolaires partenaires, les coûts d'intervention des associations référentes, les transports sur site pour l'ensemble du groupe, la création d'outils pédagogiques, éventuels frais annexes...

### Contribution financière du PNG

Le Parc national de Guadeloupe se réserve le droit d'attribuer une subvention dans le respect des critères du présent cahier des charges et dans la limite des crédits ouverts sur le budget 2026.

Le montant de la subvention ne pourra **excéder 2 000€ TTC**.

Le nombre maximal de porteurs de projets accompagnés sera de 14 (soit 7 binômes).

## Attention, principe de participation unique !

Chaque établissement ne peut être engagé que dans un seul projet bénéficiant de l'accompagnement financier du Parc national de la Guadeloupe au titre du présent appel à projets pour l'année scolaire 2026-2027, qu'il intervienne en qualité d'établissement porteur ou d'établissement partenaire.

## C/ Dépôt de candidatures

Les candidatures sont dématérialisées via un formulaire en ligne sur le site du Parc national :

<https://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/des-actions/accompagner-les-acteurs-locaux/les-appels-projets-du-parc-national/aides-aux-projets>

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **2 Novembre 2026**

## Calendrier de l'appel à projets

Lancement de la publication : **7 septembre 2026**

Date limite de dépôt des dossiers : **2 Novembre 2026**

Instruction des projets et commission: **Jusqu'au 5 Novembre 2026**

Signature des conventions : jusqu'au **13 Novembre 2026**.

## D/ Composition du dossier de candidature

- ✓ **Le projet détaillé et argumenté** (sous format libre).
- ✓ **Le formulaire de participation** à renseigner en ligne et accessible via le site internet du Parc national (formulaire unique de candidature).
- ✓ **Une fiche fournisseur à renseigner complètement** (à télécharger sur le site internet)
- ✓ **L'imprimé de l'Insee** comportant le N°SIRET (de moins de 3 mois).
- ✓ **Un RIB** (*ce dernier doit correspondre à l'établissement de l'imprimé INSEE*), si votre établissement scolaires est rattaché à une OCCE différente merci de l'indiquer en fournissant la convention qui lie l'établissement à l'OCCE.

*Toutes pièces manquantes empêchera l'instruction de la candidature.*

## CONTACTS

Pour tout renseignement veuillez contacter :

[joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr) et copie à [maddy.hatil@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:maddy.hatil@guadeloupe-parcnational.fr)

Maddy HATIL +590690837852



**EUROPARC**  
Tourisme Durable dans  
les Espaces Protégés

